

Étude

« Hébergement et logement des personnes sortant de détention ou placées sous main de justice »

Sous la coordination de la DIHAL

Atelier DIHAL

"Organiser la sortie de détention : De la prison vers le logement"

CEREMA Sud-ouest

03 novembre 2016

Propos introductifs

Un constat

- Des dispositifs d'hébergement saturés
- Un public « spécifique » pouvant être concerné par les difficultés d'accès à l'hébergement :

Les personnes sortant de détention et les personnes placées sous main de justice

Un chiffre : **14 %** des personnes en fin de peine ont des difficultés d'accès à un logement voire à un hébergement

(Source : Enquête flash DAP)

- 7 % se retrouveraient sans solution d'hébergement / logement à la sortie
- 7 % n'auraient qu'une solution précaire

Ce chiffre ne portant que sur une partie du « public justice »

Un enjeu

- Prévenir les ruptures et la récidive / assurer un parcours entre « le dedans et le dehors »

Disposer d'un logement ou d'un hébergement stable comme :

- vecteur de réinsertion sociale
- moyen de favoriser la mise en place de solutions alternatives à l'incarcération

Sommaire

- 1. Présentation de l'étude**
- 2. Le « public justice » de qui parle-t-on ?**
- 3. Des constats aux préconisations**

1. Présentation de l'étude

2. Le « public justice » de qui parle-t-on ?

3. Des constats aux préconisations

Les objectifs

- Améliorer la connaissance des besoins des personnes sortant de détention ou placées sous main de justice
- Identifier les réponses existantes dans le domaine de l'hébergement et du logement
- Valoriser les initiatives locales
- Esquisser des propositions d'amélioration de ces réponses et initiatives locale
- Créer une dynamique partenariale auprès des différents acteurs qui accompagnent ce public

Une dynamique partenariale

Un comité de pilotage réunissant :

- Les directions d'administrations centrales concernés :
 - la justice (DAP et DPJJ)
 - la cohésion sociale (DGCS)
 - le logement (DHUP)
 - le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP)
- Le secteur associatif
 - Fédération Citoyens et Justice
 - FNARS
 - Croix Rouge
 - ...
- Des représentants des usagers (CCPA)
- Des représentants du secteur du logement (USH)
- Des représentants des SIAO
- Des représentants des services déconcentrés de l'Etat

Une étude coordonnée
par la DIHAL

Une étude en plusieurs temps

Phase 1 : le partage de la connaissance du public

- Repérer les différents publics et identifier leurs besoins en hébergement et/ ou logement
- Partager un langage commun

Phase 2 : la valorisation de 5 initiatives locales

- Mettre en avant des initiatives peu connues dont les enseignements restent peu diffusés
- Aborder différentes thématiques :
 - le repérage des besoins en hébergement et / ou logement
 - la préparation à la sortie, l'accompagnement social (en détention et hors détention)
 - les partenariats
 - la santé et la rupture de prise en charge dans les parcours de soin
 - les solutions mobilisables en termes d'accès à l'hébergement ou à un logement (voire de maintien)

Phase 3 : les préconisations

- Issues des enseignements tirées des initiatives locales
- Partagées par les membres du COPIL

Une analyse qualitative de 5 dispositifs

- Une remontée d'expériences assez importante, des critères établis :
 - une répartition territoriale équilibrée
 - la dynamique partenariale
 - la capacité du projet à être modélisé et la pérennité du projet
- Des entretiens semi-directifs auprès :
 - des porteurs de projets
 - des services de l'Etat (DDCS et administration pénitentiaire locale- SPIP-)
 - les partenariats financiers et opérationnels (SIAO, associations...)
 - les personnes bénéficiant des dispositifs (dans certaines situations)

43 personnes
rencontrées

Les dispositifs étudiés

- La permanence SIAO au sein de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise et le partenariat SPIP- SIAO
- La « mission pour le logement des sortants de prison » en Ille-et-Vilaine
 - L'unité de préparation à la sortie dans le Puy-en-Velay
 - L'AVDL des PPSMJ dans les Bouches- du Rhône
 - Les Appartements de Coordination Thérapeutiques « unité sortant de prison » à Bordeaux

1. Présentation de l'étude

2. Le « public justice » de qui parle-t-on ?

3. Des constats aux préconisations

Une connaissance du « public justice »

- **Améliorer la connaissance du « public justice » :**
 - Hétérogénéité de situations dans le parcours pénal / judiciaire
 - Parmi ses situations, repérer les besoins éventuels en matière d'hébergement et / ou de logement
 - les chiffres de la DAP donnent un aperçu des éventuels besoins pour les sortants de détention...
 - néanmoins, il faut aller au delà de cette connaissance (qui reste nécessaire)
 - Quid des personnes placées sous main de justice ?
- **A tous les stades, les personnes en lien avec la justice peuvent avoir des difficultés pour trouver une solution d'hébergement ou de logement**

Une mosaïque de situations

- Les personnes en attente de jugement
- Les personnes condamnées sans incarcération
- Les personnes soumises à un aménagement de peine
- Les détenus en fin de peine
 - les courtes peines
 - les « longues » peines

Une mosaïque de situations

- **Les personnes en attente de jugement**
- Les personnes condamnées sans incarcération
- Les personnes soumises à un aménagement de peine
- Les détenus en fin de peine
 - les courtes peines
 - les « longues » peines

L'hébergement ou logement
peut favoriser
l'alternative à la détention

Une mosaïque de situations

- Les personnes en attente de jugement
- **Les personnes condamnées sans incarcération**
- Les personnes soumises à un aménagement de peine
- Les détenus en fin de peine
 - les courtes peines
 - les « longues » peines

L'hébergement ou logement
argument pour éviter
le milieu fermé

Une mosaïque de situations

- Les personnes en attente de jugement
- Les personnes condamnées sans incarcération
- **Les personnes soumises à un aménagement de peine**
- Les détenus en fin de peine
 - les courtes peines
 - les « longues » peines

L'hébergement ou logement
comme préalable nécessaire
à l'aménagement de peine

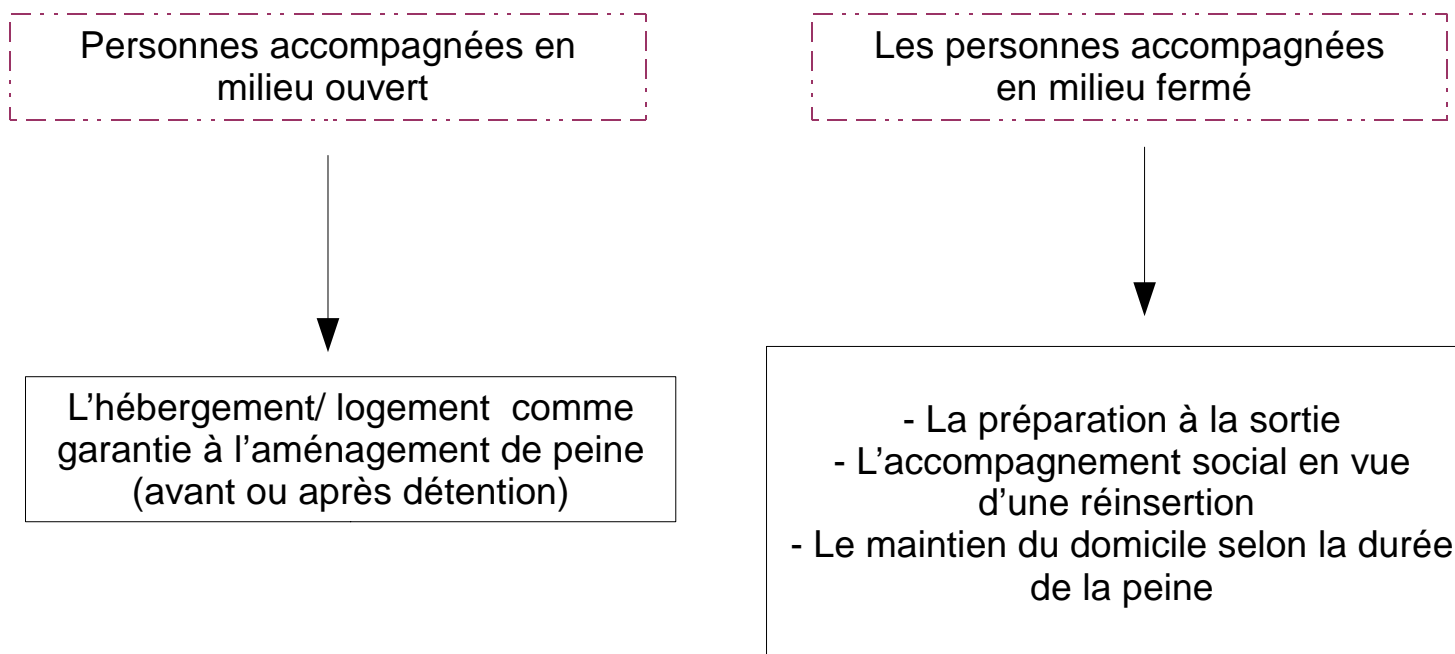
Une mosaïque de situations

- Les personnes en attente de jugement
- Les personnes condamnées sans incarcération
- Les personnes soumises à un aménagement de peine
- **Les détenus en fin de peine**
 - **les courtes peines**
 - **les « longues » peines**

L'hébergement ou logement
vecteur de réinsertion sociale

Maintien du domicile pour les
courtes peines

En résumé



L'hébergement/ logement facteur concourant à la lutte contre la récidive

1. Présentation de l'étude

2. Le « public justice » de qui parle-t-on ?

3. Des constats aux préconisations

Quatre grands enjeux identifiés

- A. Le repérage et l'évaluation des besoins en hébergement ou logement
- B. La préparation à la sortie et l'accompagnement social
- C. L'articulation entre le temps judiciaire et le temps social
- D. Les dynamiques partenariales

A. Le repérage et l'évaluation des besoins en hébergement ou logement



Des constats...

Identifier les besoins peut être complexe. D'ailleurs ce repérage se joue à différentes échelles :

- à l'échelle du détenu : « diagnostic » de la personne à son arrivée au « quartier arrivants ». Or la situation de départ et au cours de la détention peut évoluer...
- à l'échelle de l'administration pénitentiaire : difficulté des SPIP à suivre tous les détenus sur l'ensemble des thématiques. Difficultés à réaliser le repérage notamment sur les courtes peines
- à l'échelle du territoire : « public justice » peu connu par les acteurs de l'hébergement / logement et peu pris en compte dans les documents de programmation
- Un « projet de vie » qui peut dépasser l'échelle départementale
- Une évaluation des besoins qui nécessite une certaine connaissance des démarches en matière d'hébergement ou de logement

A. Le repérage et l'évaluation des besoins en hébergement ou logement

Des propositions :

- **Sensibiliser aux questions d'hébergement et de logement** les CPIP (milieu ouvert et fermé), les personnes détenues et les partenaires intervenant en détention (CAF, pôle emploi...)
- **Sensibiliser les SIAO et les acteurs de l'hébergement et du logement aux contraintes judiciaires** des personnes
- **Soutenir et accompagner les CPIP pour la réalisation des évaluations sociales des SIAO** (ex : permanence SIAO)
- Donner une place aux **SPIP dans les instances locales ayant vocation à identifier les besoin en H/L** (PDALHPD, PLH, diagnostics à 360°...)
- Développer une meilleure **coordination interdépartementale des services** pour mieux prendre en compte la situation des personnes qui souhaitent habiter dans un autre département
- Encourager l'administration pénitentiaire à poursuivre la mise en place d'**Assistants de Service Social** au sein de chaque établissement pénitentiaire
- Recueillir des données objectives

B. La préparation à la sortie et l'accompagnement social



Des constats...

- Une préparation à la sortie **qui diffère selon la durée de la détention**
- **Différents types d'accompagnement** proposés :
 - information (par exemple, faire une demande d'hébergement)
 - accès aux droit
 - un accompagnement social global et individualisé qui peut commencer en détention
- Des difficultés pour accompagner les courtes peines (inférieurs à 3 mois)
- **L'accompagnement vers l'hébergement ou le logement ne constitue qu'un volet de l'accompagnement** à apporter au détenu : ouverture de l'accès aux droits, insertion professionnelle, liens familiaux...

B. La préparation à la sortie et l'accompagnement social

Des propositions :

- **Repérer** le plus en amont possible les situations où il est possible de **maintenir le logement**
- **Développer et rendre accessible auprès du « public justice » les informations** en vue d'une meilleure prise en compte de la demande d'hébergement/logement
- Apporter un **appui extérieur** (SIAO, association...) au CPIP chargé de réaliser l'évaluation sociale pour le SIAO
- Sensibiliser sur l'importance de la **domiciliation**, préalable nécessaire à l'ouverture des droits sociaux
- Accompagner la personne dans la réalisation de toutes les **démarches indispensables à l'accès aux droits**
- Assurer un **accompagnement global et individualisé à la personne**
- Assurer un **accompagnement à la sortie de détention** auprès des personnes ayant des problématiques de **santé** pour éviter les ruptures de prise en charge
- **Favoriser les permissions de sortir** pour que la personne détenue puisse réaliser des démarches administratives et se familiariser avec un environnement extérieur
- **Inform**er les acteurs extérieurs à l'administration pénitentiaire des **grandes orientations de la politique pénale**

C. L'articulation entre le temps social et judiciaire



Des constats...

- La préparation à la sortie doit faire face à **deux logiques : temps social et temps judiciaire**
 - Mal coordonnées, ces temporalités peuvent entraver la continuité de la prise en charge entre le « dedans » et le « dehors »
- Plusieurs difficultés recensées :
 - la date de sortie n'est pas figée
 - les structures d'hébergement ne peuvent conserver une place inoccupée
- Cette temporalité peut avoir des **conséquences sur l'accès à un hébergement ou logement** : impossibilité de proposer un logement ou un hébergement à la personne détenue
- Des difficultés à faire coordonner ces temporalités avec l'accès aux droits
 - En détention, si la personne n'est pas à jour au niveau de sa situation administrative, cela peut avoir un impact sur l'accès aux droits sociaux et sa situation à l'égard de l'accès à un H-L

C. L'articulation entre le temps social et judiciaire

Des propositions :

- Dans la préparation à la sortie, **prendre en compte les structures de droit commun** (CAF, CPAM, pôle emploi, bailleurs sociaux...)
 - S'inscrire dans la dynamique de la loi du 24 novembre 2009 : les services de l'État, les collectivités et les organismes de droit privé s'assurent de l'accès des personnes détenues aux dispositifs de droit commun
 - Conclure des conventions entre SPIP et acteurs de droit commun
 - Informer sur les difficultés des personnes détenues et assurer une coordination pour un meilleur accompagnement global
- Mobiliser des **solutions d'hébergement temporaire** (dans le cadre d'alternative à la détention provisoire, d'un aménagement de peine ou de sortie définitive)

D. Les dynamiques partenariales

Des propositions :

- **Impliquer le SIAO** dans les partenariats entre les acteurs de l'hébergement et du logement et l'administration pénitentiaire pour fluidifier le parcours des sortants de détention et des PPSMJ
- **Communiquer autour de la circulaire du 13 mai 2016** (coordination SIAO/SPIP), veiller à sa déclinaison locale, en évaluer les effets
- **Conventionner ou formaliser les partenariats existants** ou à venir
- Faciliter les **échanges entre les acteurs de la justice et les acteurs du logement - hébergement**
- **Valoriser les dispositifs mis en place localement** susceptibles d'être reproduits pour mieux répondre aux besoins en hébergement ou logement des personnes détenues ou sortant de détention
- **Sensibiliser et mobiliser les acteurs de droit commun** (pôle emploi, CAF...) - y compris les partenaires du sanitaire- qui peuvent être amenés à intervenir en détention ou à l'issue d'une période de détention
- **Impliquer les services de l'État (DDCS)** dans un rôle de « facilitateur »

Une valorisation de l'étude

Une valorisation de l'étude à venir :

- Une connaissance des personnes placées sous main de justice et de leurs besoins en hébergement et / ou logement
- Les 5 monographies présentant les dispositifs
- Les préconisations



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Nicolas CAZENAVE et Ghislaine MUÑOZ
Chargés d'étude habitat/logement

05 56 70 66 79 ou 05 56 70 67 26

Nicolas.Cazenave@cerema.fr

Ghislaine.Munoz@cerema.fr